

# Bachelier en Relations publiques

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : <a href="mailto:eco.montignies@helha.be">eco.montignies@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP318 Activités professionnalisantes : anglais			
Code	ECRP3B18RP318	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	32 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Carine ARNOULD</b> ( <a href="mailto:carine.arnould@helha.be">carine.arnould@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie du cursus de formation du bloc 3 des études de Bachelier en Relations Publiques et s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. Elle vise à permettre l'acquisition de compétences en langue anglaise en vue de l'insertion socio-professionnelle de l'étudiant.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
  - 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
  - 1.2 Collaborer à la résolution de projets et problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
  - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
  - 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**
  - 2.1 Pratiquer l'écoute avec empathie
  - 2.2 Décoder les messages dans leurs différents modes de transmission
  - 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
  - 2.4 Structurer sa pensée et s'exprimer avec pertinence, par écrit et oralement, dans un langage adapté aux différents interlocuteurs
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**
  - 3.2 Identifier les réseaux d'information relatifs aux activités de l'organisation et élaborer une fonction de "veille de l'actualité"
  - 3.3 Exploiter les ressources des milieux médiatiques avec les instruments de travail adéquats
  - 3.4 Comprendre et pratiquer activement les différents langages de communication : langues parlées et écrites, langages audiovisuels et multimédia, communication non verbale

### Acquis d'apprentissage visés

Il est attendu de l'étudiant une pratique courante, correcte, précise et nuancée de la langue cible portant sur des thèmes majoritairement professionnels. A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable: de restituer, d'utiliser et d'appliquer les notions grammaticales et lexicales, vues en cours et /ou en étude autonome dans un contexte d'ordre général et/ou professionnel; de décoder des messages écrits ou oraux authentiques produits en langue cible; de produire et formuler des messages oraux, correctement prononcés, en langue cible standard et de manière fluide.

## Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP3B18RP318A Communication en anglais 32 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECRP3B18RP318A Communication en anglais 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

## Bachelier en Relations publiques

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : [eco.montignies@helha.be](mailto:eco.montignies@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication en anglais			
Code	20_ECRP3B18RP318A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	32 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Carine ARNOULD</b> ( <a href="mailto:carine.arnould@helha.be">carine.arnould@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. La finalité de cette activité d'apprentissage est de préparer l'étudiant à utiliser les différentes compétences de communication en anglais : expression écrite, expression orale, compréhensions à la lecture et à l'audition.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Il est attendu de l'étudiant une pratique courante, correcte, précise et nuancée de la langue cible portant sur des thèmes majoritairement professionnels. A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable: de restituer, d'utiliser et d'appliquer les notions grammaticales et lexicales, vues en cours et /ou en étude autonome dans un contexte d'ordre général et/ou professionnel; de décoder des messages écrits ou oraux authentiques produits en langue cible; de produire et formuler des messages oraux, correctement prononcés, en langue cible standard et de manière fluide.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

L'accent sera mis sur la communication et l'application écrite et orale des acquis en langue cible. L'étudiant sera amené à effectuer des présentations et des travaux.

Le contenu du cours est constitué de deux parties principales :

- Thèmes liés à la communication, aux médias et aux relations publiques.
- Vie professionnelle et démarches de recherche d'un emploi (en lien avec l'UE ECRP3B21RP321 - Epreuves multilingues)

#### Démarches d'apprentissage

- exercices dirigés
- jeux de rôles
- simulations
- exposés/présentations par les étudiants
- travail en autonomie
- travail à domicile
- prise de notes du vocabulaire au soin de l'étudiant

## Dispositifs d'aide à la réussite

- évaluation continue
- questions-réponses
- feedback individuel des exposés

## Ouvrages de référence

<http://jobsearch.about.com>

<http://www.bbc.co.uk/worldservice/learningenglish/business/getthatjob/>

<http://www.press-release-writing.com/10-essential-tips-for-writing-press-release>

<https://www.ted.com/talks>

## Supports

- syllabus du professeur
- documents déposés sur ConnectEd au regard de cette UE
- notes de cours de l'étudiant
- sites internet
- matériel audio

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Q1

Evaluation continue : tests, travaux, présentations, discussions, ... = 40%

Examen écrit = 60%

Q3

Examen écrit = 100%

En cas de CM pour le jour de la remise d'un travail, celui-ci devra être déposé dans le casier du professeur avec copie du CM le premier jour de la reprise. En cas de CM lors d'une présentation, l'étudiant remet le CM dans le casier du professeur lors du premier jour de la reprise et une nouvelle date est fixée. Si nouvelle absence, quelqu'en soit le motif, lors de la réorganisation, l'exercice sera sanctionné d'un 0. Si les dispositions relatives à la remise des CM ne sont pas respectées, les exercices concernés par l'absence seront sanctionnés d'un 0.

Pour l'évaluation du Q3, les résultats du Q1 et du Q2 ne sont pas reportés et l'examen vaut pour 100% de la cote finale.

Les modalités opérationnelles seront postées sur connectED au regard de cette UE.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	40				
Période d'évaluation	Exe	60			Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou

FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).